

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2022-03-28-1e

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le 28 MARS

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Yvette DESENLIS, Nadine CABANEL, Sandrine MORONI, Gilbert SORIA et Carole MAUREL.

Procuration :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL

Absentes :

Mmes Marie SANCHEZ, Josiane CAZIN.

Objet : Subventions accordées à diverses associations.

Les associations dont la liste figure ci-dessous ont présenté un dossier de demande de subvention.

Le Conseil d'Administration est appelé à voter les subventions allouées à ces associations au titre de l'année 2022.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les demandes présentées par certaines associations,

Vu la proposition du CCAS sur le Budget Principal 2022 établi par Monsieur le Président,

DELIBERE

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

* APEMA	100 €
* ASP (Association Soins palliatifs)	100 €
* Banque Alimentaire de l'Hérault	8 000 €
* Bleuets de France	100 €
* CAF FSL	300 €
* Croix Rouge Section d'Agde	500 €
* FNATH	500 €
* Restaurants du Coeur	500 €
* Ligue contre le cancer	1 000 €
* Secours Populaire	500 €
* Secours Catholique	500 €
* France Victimes 34	500 €

Pascale GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS de VIAS



Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 AVR. 2022**

Affiché le :